N°90 • Février/Mars 2022

TOURS N immo

LES PRESSES DE TOURAINE

INVESTISSEMENT
FISCALITÉ
CONSTRUCTION

SPÉCIALE NEUF

L'immobilier près de chez vous

www.pressesdetouraine.com

Résidence Vivaldi

DERNIÈRES OPPORTUNITÉS • T4 au dernier étage •

TOURS NORD - Rue des Bordiers

Très beau programme à l'architecture raffinée, idéalement situé à 300 mètres du tramway et commerces.

54 logements du T1 au T5

avec cuisine équipée, balcon ou terrasse ou jardin privatif et un parking en sous-sol ou aérien.

Renseignements et vente :

ECI PROMOTION
02 47 66 65 54
WWW.ECI-PROMOTION.FR

ataraxia
PROMOTION IMMOBILIÈRE
02 47 21 01 21
WWW.ATARAXIA.FR

SCCV Vivaldi - 134 av de Grammont, 37000 Tours
SIREN 819 957 895 RCS Tours
• Illustrations de l'intention architecturale de l'opération, susceptibles d'adaptation
• 05/2021

Edito

FÉVRIER/MARS **2022**

Acheter ou investir dans un bien immobilier neuf, c'est important !

Maison, appartement, promoteurs, constructeurs, comment choisir cet achat ou cet investissement qui peut changer votre vie !

Dans cette édition Spéciale Neuf, nous répondons à vos demandes, nous vous indiquons où sont les terrains à bâtir et les programmes neufs, les spécificités de nos partenaires constructeurs de maisons individuelles, pour bien choisir en toute sérénité.

Vous avez fait votre choix ? Parfait !

Passons aux professionnels qui sauront aménager votre terrain, pour en faire un jardin de paix et de repos à votre goût, pour vous sentir bien chez vous.

Tout est réuni pour votre futur nid douillet !

Alors bonne lecture à toutes et à tous.

Editeur : Les Presses de Touraine - 29 rue Bugatti - 37000 TOURS - Tél. 02 47 66 64 10
Directeur général : Jérôme BECHY
Directrice de Régie Publicitaire : Isabelle BUYTARD : 06 43 85 35 21
isabelle.buytard@pressesdetouraine.fr
Conseillers en Communication - Responsables de secteur :
Mélissa NEVES - Elodie MAUBERT
Impression : Les Presses de Touraine - 40 000 exemplaires - Dépôt légal à parution

www.pressesdetouraine.com

GROUPE LES PRESSES DE TOURAINE

papiers
Agissez pour le recyclage des papiers avec Les Presses de Touraine et Ecofolio.

Isabelle Buytard
Directrice de Régie Publicitaire

www.toursnimmo.fr

» Demandez votre permis de construire en ligne

Constituer son dossier de demande d'urbanisme directement en ligne, c'est désormais possible depuis le 1er janvier 2022. Mieux encore, la mairie doit pouvoir réaliser l'instruction complète sous forme dématérialisée. Présentation.

Le premier confinement a laissé de nombreuses traces, y compris en matière d'urbanisme ! Au printemps 2020, toutes les procédures de permis de construire avaient en effet été suspendues, faute de pouvoir instruire les dossiers à distance, ce qui a entraîné des retards considérables dans les projets immobiliers. Mais l'hégémonie du tout papier est arrivée à son terme. Au 1er janvier 2022, les services d'urbanisme ont entamé leur marche vers la dématérialisation.

UN PROJET AU LONG COURS

Entre les déclarations préalables de travaux, les permis de construire, d'aménager, les permis modificatifs ou encore de démolir, ce sont des centaines de milliers de demandes d'autorisation qui doivent être examinées chaque année. Pas moins de 470 000 logements ont d'ailleurs été autorisés à la construction en France entre décembre 2020 et novembre 2021, d'après les chiffres du ministère de la Transition écologique. Or, auparavant, il fallait en passer par une demande imprimée en de multiples exemplaires et envoyée en recommandé avec accusé de réception ou déposée au guichet municipal pour obtenir ce précieux sésame. Pour faire gagner du temps et de l'argent à tout le monde, la loi Élan du 23 novembre 2018 a donc décidé de propulser les services d'urbanisme dans l'ère du digital en prévoyant la dématérialisation des procédures. La mesure est enfin entrée en application le 1er janvier 2022

D'ABORD LE DÉPÔT...

La bonne nouvelle, c'est que toutes les communes de France sans exception doivent désormais pouvoir recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. Pour constituer votre dossier dans les règles de l'art, vous pouvez utiliser le téléservice d'assistance dédié accessible sur Service-public.fr (rubrique services en ligne). Une fois identifié avec le dispositif de sécurité FranceConnect, il vous suffira d'y décrire votre projet pour connaître les informations à renseigner et obtenir la liste détaillée des pièces à fournir. Vous pourrez ensuite visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.

Côté envoi, tout dépend en revanche des modalités choisies par votre municipalité. Dans l'idéal, votre ville a mis en place un téléservice permettant de transmettre directement votre dossier par internet. Mais ce n'est pas forcément le cas partout. Les municipalités les plus petites peuvent prévoir une simple adresse e-mail dédiée ou un formulaire de contact.

ENSUITE L'INSTRUCTION EN LIGNE

Si déposer un dossier de manière numérique est une chose, pouvoir l'instruire numériquement en est une autre. C'est pourquoi la loi Élan impose aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'une « téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme ». Grâce à ce système, l'ensemble des échanges d'informations et de pièces complémentaires entre demandeur et autorité compétente se fait donc de façon rapide et simplifiée en ligne. De même, le dépositaire peut consulter à tout moment l'état d'avancement de son dossier et visualiser la décision de la municipalité. Une véritable révolution en matière d'urbanisme qui devrait grandement faciliter le traitement des demandes et donc accélérer les délais d'instruction !

METTRAY
ALLURES

PROCHAINEMENT

33 TERRAINS À BÂTIR

VIABILISÉS ET LIBRES DE CONSTRUCTEURS

À PARTIR DE **80 000 €***

*Image non contractuelle

Surfaces terrains
de 307 à 638 m²

À **15 minutes**
de Tours**

Cadre de vie naturel
avec de nombreux parcs

nexity.fr

02 14 02 14 07

Prix d'un appel local

3, PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC - CS94330 - 37043 TOURS CEDEX

nexity
LA VIE ENSEMBLE

SNC Foncier Conseil – RCS Paris 732 014 964 – 19, rue de Vienne – 75801 Paris Cedex 08. *Dans la limite des stocks disponibles. **Souce : Google-Maps

Contactez-nous au **02 47 05 78 68** – www.negocim.fr

AMI BOIS

Construire en bois pour longtemps

DEPUIS 2005

LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ÉVOLUE, MAIS PAS NOS PRIX !

Made in France
Fabriqué en France

Votre maison bois RE 2020 à partir de 146 800€*

Assurance dommages-ouvrage incluse

*Modèle Start 90m² 2 pans, hors peinture et cuisine, hors terrain, branchements et raccordements. Photo non contractuelle, voir conditions en agence.

Nous vous accompagnons de la recherche de votre terrain, à la remise des clés de votre maison.

Nombreux terrains disponibles

Contactez-nous pour votre projet en Touraine :

34 avenue de Bordeaux à CHAMBRAY-LES-TOURS

Tél. : 02 47 86 75 90

>> www.ami-bois.fr

Pôle Habitat FFB

UNION INDUSTRIELS CONSTRUCTEURS BOIS

Avis certifiés sur immodvisor.com
98%
DE NOS CLIENTS NOUS RECOMMANDENT*
4,7/5
* à la date du 07/02/2022

Construisez le lieu **authentique** qui vous **respecte**.

TOURS NORD
02 47 42 61 00

TOURS SUD
02 47 67 62 99

Pierre&Terre
CONSTRUCTEUR DE VOS PROJETS

www.pierre-et-terre.fr

MAISON TRADITIONNELLE ET CONTEMPORAINE

Sur-mesure et **authenticité**

Vous souhaitez une maison à la mesure de la personne, couple ou famille que vous êtes ?
Bénéficier d'une construction sur-mesure, c'est vous donner l'opportunité de créer des espaces qui correspondent parfaitement à votre mode de vie. Nous tenons à **co-créer l'architecture qui respecte votre histoire**. Elle s'inscrira dans les lieux de vie que nous imaginerons ensemble.

Patrimoine de cœur

Plus qu'une maison, nous construisons votre patrimoine.
Investir dans la pierre pour votre résidence principale ou pour louer, c'est construire un patrimoine qui vous survivra et que vous pourrez transmettre. **Il est donc essentiel de concevoir et réaliser votre maison de façon écologique et durable.**
Mais comment garantir la pérennité de votre patrimoine de cœur ?
Fort de plus de 30 ans d'expérience, notre bureau d'étude intégré s'appuie également sur l'expérience de bureaux d'étude externes dédiés à la qualité thermique, ainsi qu'à la qualité de la structure de votre maison.

Démarche **Certifiée**

Opter pour un accompagnement et une maison contrôlés par un tiers indépendant, c'est bénéficier d'exigences supérieures aux normes et aux réglementations actuelles.
Les **certifications « NF Habitat » et « Pro Perméa »** délivrées par Cerqual vous garantissent le plus haut niveau de confort et d'agrément en matière de construction de maisons.

Connectée et **sécurisée**

Il est important que la maison que vous construisez aujourd'hui puisse **s'adapter aux exigences et aux habitudes de demain**.
Disposer d'une maison connectée, c'est profiter d'une maison évolutive, pensée dès aujourd'hui pour répondre aux besoins de performance, pour **le maintien des économies d'énergie jusqu'à la gestion de son entretien et de sa maintenance**.
Grâce à une domotique simple, nous vous offrons la capacité de toujours profiter d'une maison fonctionnelle, agréable à vivre et facile à piloter.

Profitez d'une maison connectée, c'est OFFERT !

APA 37

Les Spécialistes de l'Eau

AQUILUS PISCINES *La vie en bleu*

1987 35 ans 2022

PORTES OUVERTES

du 24 au 28 mars 2022

Profitez d'offres exceptionnelles...

Formations gratuites : Mise en service des piscines

Des **Professionnels** à **votre service**

Vous avez un projet d'installation de **piscine**, d'un **spa**, d'un **arrosage automatique** ou d'une **station de relevage des eaux pluviales et usées** pour votre nouvelle maison ?

Nos équipes spécialisées sont à votre disposition pour vous conseiller.

ARROSAGE

Réalisez des économies et préservez la ressource en eau, en installant un arrosage automatique permettant d'entretenir vos espaces verts, de sublimer les végétaux et renforcer leurs bienfaits.
Notre bureau d'étude est à votre écoute pour réaliser une étude personnalisée de votre projet.

POMPE

Pompe de surface, Pompe Immergée, Pompe de relevage….
Choisir sa pompe n'est pas une tâche facile !!! Nous vous vous guidons pour déterminer laquelle choisir.

BASSIN

Source de vie intense et variée, le **bassin de jardin** doit s'intégrer parfaitement dans votre espace extérieur. Nous accompagnons dans votre projet afin de créer le bassin ou la fontaine de vos rêves.

PISCINE

Piscine classique, originale, design, ronde, rectangulaire ou carrée, hors sol ou en bois ? **Faites le choix de la différence, de l'originalité** et concevez, avec l'aide des professionnels d'APA 37, la piscine de vos rêves.

SPA

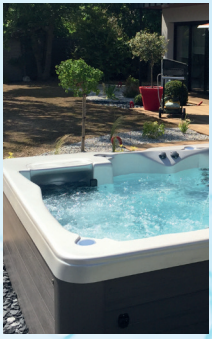

Profitez d'une ambiance de détente toute l'année.
Nous assurons la vente, l'installation et l'entretien de votre spa. **Venez découvrir notre Show-room Spa** !

ABRI

Gage de sécurité pour vous-même et votre famille, **l'abri de piscine** est également une plus-value pour votre extérieur. **Profiter de sa piscine avant, pendant et après l'été** c'est possible, même les jours de pluie.

Photos non contractuelles

ETUDE PERSONNALISÉE et DEVIS GRATUIT

ACCUEIL EN TOUTE SÉCURITÉ Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 9h à 12h. Fermé les jours fériés.

Rue Amélia Earhart - ZI Bois de Plante - 37700 LA VILLE AUX DAMES - 02 47 46 47 46 - www.apa37.com

» Le mur, une idée à mûrir pour clôturer les petits jardins

Dans les petits jardins, le manque de place rend nécessaire d'étudier chaque aménagement en fonction de son encombrement potentiel. Voilà pourquoi en limite de terrain, la construction d'un mur séparatif à la place d'une haie n'est pas une idée saugrenue. D'autant qu'il existe mille et une façons de l'embellir.

Le maçon est une espèce relativement répandue d'artisan constructeur capable de faire rapidement pousser des haies séparatives opaques et infranchissables que l'on nomme des murs. Bien sûr, l'absence totale d'entretien de ce type de clôture est d'un intérêt notable pour les jardiniers férus d'oisiveté. Mais son faible encombrement le rend également très intéressant dans les petits espaces où chaque mètre carré est compté. À charge pour le jardinier de réussir ensuite l'aménagement de cette morne cloison afin de ne pas en faire un mur austère au pied duquel il ne pourra qu'aller se lamenter.

C'EST DU BÉTON !

Le mur maçonné est une manière définitive et sans appel de clôturer un jardin. S'il a généralement mauvaise presse chez les jardiniers, c'est qu'il est inerte, immuable et morose. Il est de plus relativement onéreux à faire construire ou fastidieux à monter soi-même et peut davantage évoquer le milieu carcéral que celui du jardin s'il n'est pas embelli par la suite. Cependant, le mur a pour lui la pérennité et la solidité. Il est absolument opaque, infranchissable et contribue à réduire les bruits extérieurs.

DES GAINS PRÉCIEUX

Le mur est intéressant pour clôturer les petits jardins, surtout si on le compare à une haie. D'abord, il ne nécessite aucun entretien de taille, de traitement, d'arrosage ou de nettoyage. Ce n'est pas négligeable lorsque la place est réduite car c'est autant de matériel en moins à stocker. C'est aussi moins de déchets verts à évacuer, un élément à prendre en compte lorsque l'accès au jardin est mal aisé. Enfin, l'encombrement d'un mur n'est que d'une trentaine de centimètres là où une haie d'arbustes en occupe au moins le triple, voire plus selon le type de végétaux.

LE MUR ET LES PLANTES

Bien sûr, un mur n'est pas un élément esthétique de premier ordre et il convient d'en envisager l'aménagement si l'on ne veut pas risquer de se sentir enfermé dans son jardin. Le choix d'une peinture de couleur discrète, ou pas pourquoi vive, donnera une trame que des plantes grimpantes, des jardinières murales ou des plantations à sa base permettront d'habiller et d'en alléger la lourdeur. Les floraisons ou feuillages chromatiquement assortis sont souvent d'un effet renversant. Quelques formes érigées destinées, de-ci de-là, à occuper la verticalité, sont également les bienvenues.

HABILLER LE MUR

Le parement, avec du bois, des pierres, des collages d'éléments variés, hétérogènes ou hétéroclites, classiques ou incongrus permet aussi d'habiller totalement ou partiellement un mur. C'est une manière de le rendre moins monotone, plus discret ou au contraire de le faire ressortir. Les fontaines murales, collections d'objets, les auvents, les fresques, les éclairages nocturnes ou le mobilier sont autant de manières d'apporter un peu de relief effectif ou virtuel. On peut aussi astucieusement jouer sur les effets de perspective en fixant un miroir derrière une fausse porte entrouverte ou dans un vieux cadre de fenêtre.

LE PRINTEMPS : LA SAISON IDÉAL POUR AMÉNAGER VOTRE JARDIN !

ENROBÉ
BÉTON DÉSACTIVÉ
GRANULATS RÉSINES
NIDAGRAVEL®
GRAVILLONS LIBRES
ÉVACUATION DE GRAVATS

Terrassement
Assainissement
Aménagement extérieur
Location de matériel

DEVIS GRATUIT

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Le Carroi Jodel - 37240 Le Louroux - secretariat@avtp37.fr

02 47 92 21 19 - www.avtp37.fr

AVTP

» Pourquoi investir dans l'immobilier NEUF ?

En achetant un logement neuf, vous bénéficiez de nombreux avantages : frais de notaire réduits, absence de travaux à prévoir, meilleure performance énergétique et profitez d'avantages fiscaux non négligeables. De plus, vous vous constituez un patrimoine dont la valeur va s'apprécier au cours du temps.

UN INVESTISSEMENT SÉCURISÉ

Grâce à des matériaux isolants et à une conception réfléchie, l'immobilier neuf offre une haute performance énergétique et s'accompagne de nombreuses garanties qui sont gages de tranquillité. En cas de travaux rendus nécessaires par un éventuel défaut de construction, le promoteur prend en charge toutes les démarches et les frais afférents.

A l'inverse, l'immobilier ancien nécessite le plus souvent des travaux de rénovation, que ce soit pour remettre le logement au goût du jour ou pour améliorer ses performances énergétiques. De plus, un bien ancien peut comporter des défauts qui, sans pour autant constituer des vices cachés, n'étaient pas visibles au moment de l'achat et nécessitent des travaux qui restent à la charge de l'investisseur.

RÉDUIRE SES IMPÔTS

Plusieurs dispositifs de défiscalisation incitent à investir dans l'immobilier neuf :

• **Le dispositif Pinel** permet de bénéficier d'une déduction fiscale de 12%, 18% ou 21% du prix du logement, pour une durée de mise en location minimum de 6, 9 ou 12 ans. La loi Pinel porte sur un logement loué nu, dans le respect de certaines conditions (zone géographique du bien, ressources du locataire, loyer plafonné).

• **Le dispositif Censi-Bouvard** permet une réduction d'impôt équivalant à 11% du prix de l'acquisition hors taxe (jusqu'à 300 000 euros) et de récupérer la TVA immobilière (20%). En contrepartie, vous vous engagez à louer votre bien pendant une durée de 9 ans. Le Censi-Bouvard est réservé aux logements loués meublés en résidence de services, pour les loueurs en meublé non professionnels (LMNP). En outre, un achat dans l'immobilier neuf permet de bénéficier de frais de notaire réduits : de 2 à 3% du prix du logement neuf, contre 6 à 7% dans l'ancien. Afin de stimuler la construction de logements neufs, certaines collectivités locales accordent aussi une exonération portant sur une partie de la taxe foncière durant les 2 premières années.

SE CONSTITUER UN PATRIMOINE DURABLE

L'immobilier est un placement sûr : sa valeur tend à augmenter à long terme. Un logement neuf est d'autant plus susceptible de prendre de la valeur qu'il ne nécessite pas de travaux de mise à niveau, en matière de rénovation énergétique notamment. Différentes certifications attestent de ce haut niveau d'exigence dans l'immobilier neuf. Cela favorise notamment la revente et permet d'envisager une plus-value.

Sur le plan patrimonial, l'immobilier se transmet à ses héritiers et descendants. Posséder des biens à travers une société civile d'investissement (SCI) permet même de bénéficier de conditions avantageuses pour la transmission.

BÉNÉFICIER D'UNE RENTE LOCATIVE

Une fois le crédit immobilier entièrement remboursé, l'investisseur perçoit des loyers bruts, sur lesquels ils bénéficient d'un abattement de 30% (50% en LMNP avec le régime BIC). Cela limite l'imposition sur les revenus fonciers et renforce l'intérêt de cette rente locative.

MA PROTECTION MAISON

VEILLER SUR VOTRE RÉSIDENCE MÊME À DISTANCE

RÉALISER VOTRE SIMULATION EN LIGNE

Votre conseiller disponible par téléphone ou par email

Offre en vigueur au 01/02/2022, réservées aux clients particuliers. Prestation exécutée par Nexecur PROTECTION (contrat signé d'ordre et pour compte en agence bancaire, sur mandat confié par Nexecur Protection) SAS au capital de 12 547 360 euros. Siège social : 13, rue de Belle-Ile – 72190 COULAINES. SIREN 799 869 342 RCS LE MANS. Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 « l'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ». L'offre Ma Protection Maison n'est pas certifiée APSAD R81/R82/D32 pour les prestations d'installations.
CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 18, rue Salvador Allende - CS50 307 - 86008 - Poitiers Cedex 1 - 399 780 097 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896. Document non contractuel - Ed. 02/2022

AEB
LOCATION•VENTE
Le bon outil au bon moment
LES OUTILS DU
PROFESSIONNEL
AU SERVICE DU
PARTICULIER
Kubota
MAGASIN D'OUTILLAGE
AEB Monthou
11 route de Blois
41400 Monthou-sur-Cher
02 54 71 43 33
AEB Blois
118 avenue de Vendôme
41000 Blois
02 54 52 24 24
AEB Montlouis sur Loire
PA Thuisseau, Les Ormeaux
16 rue Louis et Auguste Lumière
37270 Montlouis sur Loire
02 47 45 09 09
AEB Tours Nord
ZI les Gaudières
9 et 11 rue de la Plaine
37390 Mettray
02 47 62 16 16

Espaces verts • Second œuvre • Nettoyage • Transport
Manutention • Gros œuvre • Terrassement • Travail en hauteur
Ventilation chauffage • Habitats modulaires
Réception • Manifestation

› A VOTRE ÉCOUTE

pour toujours mieux vous satisfaire !

L'expertise et le conseil :

Nos agents de comptoir étudient avec vous toutes les solutions selon vos exigences et les circonstances de vos travaux ou de votre chantier.

Un SAV qui répond présent :

Une panne ou un imprévu mécanique ? Nos équipes de SAV interviennent rapidement grâce à leurs 45 véhicules équipés de matériel adapté pour les pannes les plus courantes.

Une gamme très large de matériels :

Du particulier aux sociétés spécialisées, notre parc conséquent et la diversité de nos matériels nous permettent de travailler avec une clientèle aussi hétéroclite qu'exigeante. Nous avons également des magasins d'outillage dans lesquels nous vous proposons une sélection de produits innovants pour gagner en efficacité sur vos chantiers.

Matériels de renommée :

Nous sommes concessionnaires de marques telles que MERLO, KUBOTA, HYUNDAI, LANCY, ATLAS COPCO, BOMAG... qui ont des lignes de produits reconnus dans le monde entier pour leur fiabilité et leur efficacité.

-15%

de remise de bienvenue pour toute 1ère location

sur présentation de ce coupon

*Offre non cumulable et valable jusqu'au 30/04/2022 sur la base du tarif Grand Public 2022.

www.aeb-branger.fr - contact@aeb-branger.fr

Rejoignez-nous sur nos réseaux

0 820 200 232 Service 0,09€ / min + prix appel

» RE2020, la nouvelle réglementation du bâtiment

Diminuer l'impact environnemental des bâtiments est un travail au long cours. Après la réglementation thermique 2012, c'est à présent au tour de la réglementation environnementale 2020, dite RE2020, de remplir cette mission. Décryptage.

Voilà neuf ans que les professionnels construisent les bâtiments en fonction de normes énergétiques établies en 2012. Mais c'est désormais fini. Après plusieurs reports, la réglementation environnementale 2020, dite RE2020, est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. On vous explique ce qui change.

DES OBJECTIFS TOUJOURS PLUS GRANDS

Le secteur du bâtiment a un rôle clé à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Selon les chiffres du gouvernement, il représente en effet 44 % des consommations énergétiques nationales et près de 25 % des émissions de CO2. Entre autres leviers d'action, l'État a donc entrepris depuis de longues années d'imposer des normes de plus en plus strictes de construction, afin de tendre progressivement vers la neutralité énergétique.

Si l'on a par exemple vu la création du label « bâtiment basse consommation » (BBC) dans le cadre de la réglementation technique de 2005 (RT2005), cette dernière acceptait toutefois une consommation énergétique de 250 kWh/m²/an pour le reste des édifices neufs. La réglementation thermique de 2012 (RT2012) a donc constitué une véritable avancée puisqu'elle a limité ce seuil à un maximum de 50 kWh/m²/an, soit l'équivalent du label BBC de la RT 2005, tout en imposant des exigences de résultat en matière de conception du bâtiment, de confort, de consommation d'énergie et dans les moyens pour y parvenir.
Poursuivant cette logique, la nouvelle réglementation environnementale 2020 va encore plus loin avec en ligne de mire la neutralité carbone d'ici 2050.

CARBONE, EFFICACITÉ ET CONFORT

Pour la première fois, l'empreinte carbone des constructions va en effet être mesurée et limitée sur la totalité du cycle de vie des bâtiments. Il s'agit donc de prendre en compte l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, que ce soit à travers les produits et équipements de construction utilisés lors du chantier mais aussi une fois installés, sans oublier l'impact des systèmes énergétiques choisis. Les enjeux sont d'autant plus grands qu'il est prévu de durcir les seuils d'émissions tous les 3 ans entre 2022 et 2031.

En parallèle, la RE2020 intensifie les exigences de la RT2012 en matière d'efficacité énergétique, en insistant notamment sur la performance de l'isolation à travers le renforcement de l'indicateur de besoin bioclimatique, dit Bbio. Cet indice est dès lors réduit de 30 % dans les constructions neuves par rapport à la RT2012 et intègre en plus les besoins en froid, afin d'améliorer le confort d'été. Face aux épisodes caniculaires de plus en plus nombreux, il est apparu essentiel que les futurs bâtiments protègent mieux leurs habitants de ces extrêmes chaleurs.

TOUS CONCERNÉS

Si les détails techniques sont affaire de spécialistes, il faut bien avoir en tête que les exigences de la RE2020 auront des répercussions sur les choix constructifs de votre chantier. Les habitations neuves sont en effet les premières ciblées par ces nouvelles normes qui s'appliquent à tous les projets de maisons individuelles et de logements collectifs pour lesquels un permis de construire a été déposé depuis le 1er janvier 2022. Les édifices de bureaux et d'enseignement suivront à compter du 1er juillet 2022.
Petite exception à la règle : les habitations de moins de 50 m², de même que les extensions de bâtiments d'une surface inférieure à 150 m², ainsi que les habitations légères de loisirs et autres constructions provisoires ne seront soumises à la RE2020 qu'à partir du 1er janvier 2023.

CONSTRUCTION DESIGN

MAÎTRE D'ŒUVRE
PROJET SUR MESURE

UNE ARCHITECTURE QUI RESSEMBLE À AUCUNE AUTRE !

C'est la signature des maisons Construction Design !
Véritable concepteur, CONSTRUCTION DESIGN vous propose un projet clé en main avec un suivi personnalisé, des prestations sur mesure (piscine, véranda, paysagisme), des prix compétitifs adaptés à votre budget, la garantie Dommage-Ouvrage (sur demande).

CONSTRUCTION
RÉNOVATION
EXTENSION

+ de 250 réalisations,
la référence de la construction contemporaine en Indre-et-Loire.

Contactez-nous pour
votre projet personnalisé :

02 47 28 77 65

1 rue Gustave Eiffel à FONDETTES

construction-design.fr

POUR HABITER OU INVESTIR

LA RICHE

MODÉNATURE®

VOTRE DUPLEX T3 OU T4 AVEC JARDIN & TERRASSE

Loi PINEL

BALLAN-MIRÉ

LA PASQUERAIE®

DERNIÈRES MAISONS T4 DISPONIBLES

Démarrage des travaux

Contactez-nous !

www.artprom.fr
02 47 70 22 32
secretariat@artprom.fr

ARTPROM